



Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain

Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays de Cerdon

Rapport final 2020

Janvier 2021





Sommaire

Sommaire.....	2
Introduction	3
1. Guichet unique – Espace conseil aux habitants.....	4
1.1. Nombre de demandes traitées.....	4
1.2. Répartition des demandes par communes	4
1.3. Répartition des contacts par type de public.....	5
1.4. Type de contact	5
1.5. Typologie du logement.....	6
1.6. Répartition des différentes demandes d’aides financières.....	6
1.7. Répartitions des différentes demandes techniques.....	7
1.8. Impact économique et environnemental local	7
2. Synthèse de l’activité	8
2.1. Communication - sensibilisation	8
2.2. Adaptation des pratiques	8
2.3. Chantiers internes	8
2.4. Mutualisation.....	8
2.5. Réponse à l’AMI du SPPEH et projet SPL.....	12
Conclusion.....	13



Introduction

En référence à la loi Transition Energétique et Croissance Verte (TECV) d'août 2015, L'agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain est l'outil d'ingénierie territoriale mutualisé par les collectivités pour mener la transition énergétique des territoires et agir contre le dérèglement climatique. En lien avec sa mission d'intérêt général, l'ALEC 01 relaie les politiques publiques portées par l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et les collectivités locales.

Dans ce cadre, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain :

- ✓ Informe, sensibilise et conseille de manière objective et indépendante les consommateurs, les acteurs publics et privés ;
- ✓ Participe à la définition des stratégies énergétiques territoriales et à la transition énergétique des territoires ;
- ✓ Contribue, directement ou indirectement, au perfectionnement des actions des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités ;
- ✓ Diffuse et enrichit l'expertise des territoires en animant et en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.

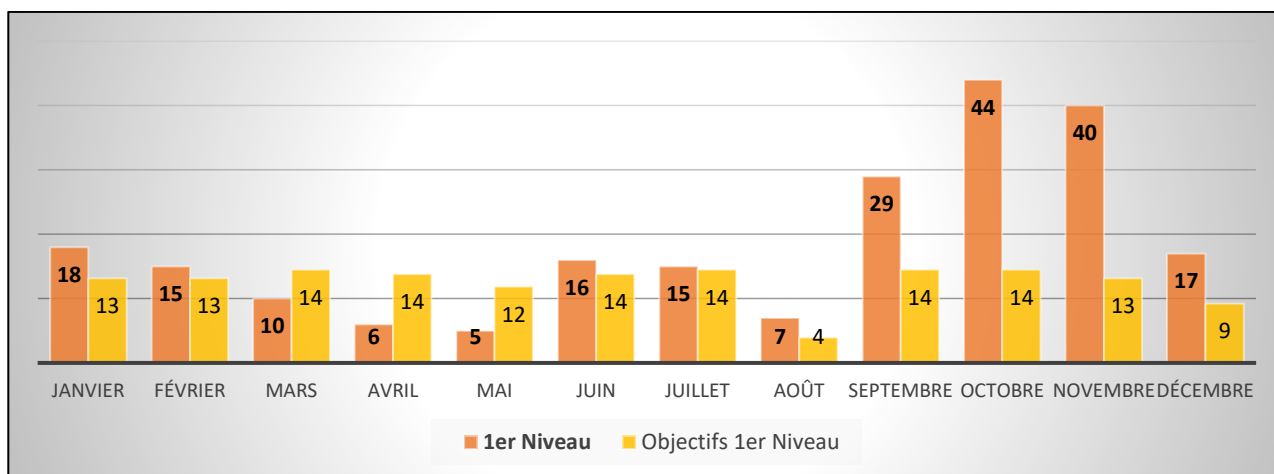
L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain intervient dans les secteurs d'activités tels que l'habitat, les transports et déplacements, le bâti tertiaire et privé, la consommation responsable, l'économie circulaire...

C'est en application de ces dispositions législatives que l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain met en œuvre le programme d'actions objet du présent rapport.



1. Guichet unique – Espace conseil aux habitants

1.1. Nombre de demandes traitées



Au total, les **222 demandes traitées** représentent **148 % de l'objectif annuel**. La convention prévoit un objectif annuel de 150 demandes traitées. Il est à noter que les objectifs qui figurent dans le graphique sont fonctions du nombre de jours ouvrés.

1.2. Répartition des demandes par communes

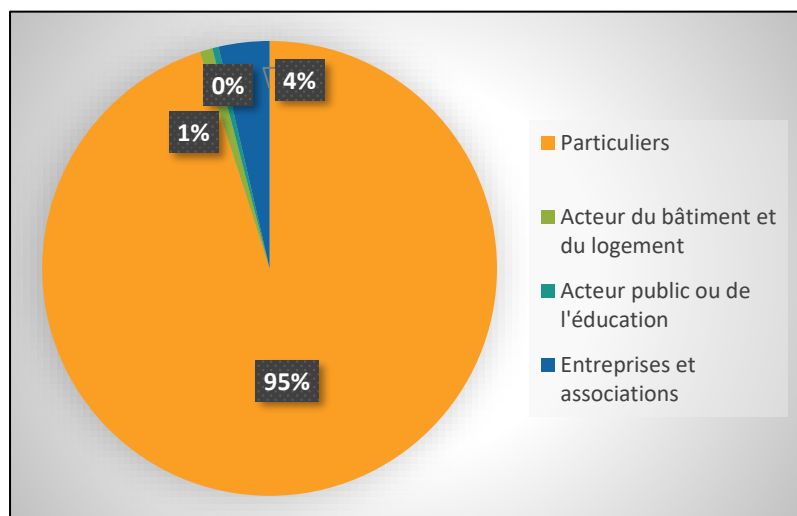
Le tableau suivant recense l'origine géographique des demandes d'information :

Communes	Nombre de demandes	Communes	Nombre de demandes
Boyeux-Saint-Jérôme	4	Poncin	22
Cerdon	12	Pont-d'Ain	26
Challes-la-Montagne	3	Priay	35
Jujurieux	40	Saint-Alban	2
Labalme	3	Saint-Jean-le-Vieux	26
Mérignat	1	Serrières-sur-Ain	7
Neuville-sur-Ain	26	Varambon	15

L'analyse de ces chiffres est à croiser avec la population des communes



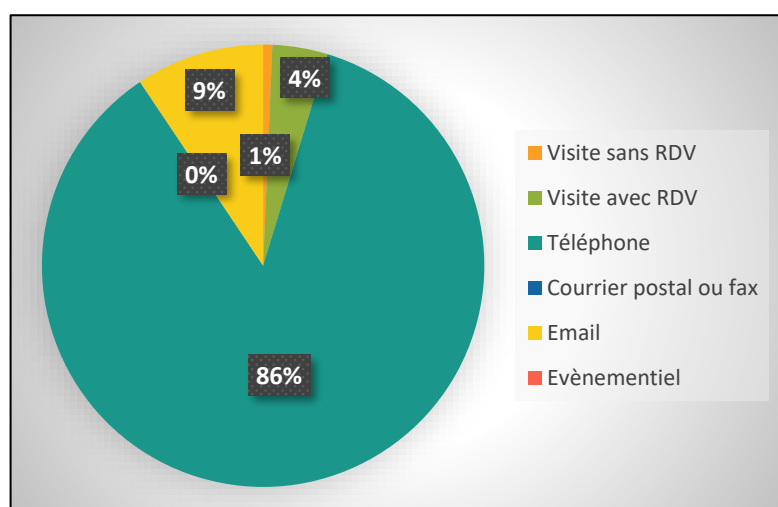
1.3. Répartition des contacts par type de public



- ✓ **Particuliers** : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires, copropriétaires ;
- ✓ **Acteur du bâtiment et du logement** : syndic, architecte, bureau d'études, installateur, fournisseur, bailleurs social et privé ;
- ✓ **Acteur public ou de l'éducation** : monde de l'éducation, élus, fonctionnaires territoriaux ;
- ✓ **Entreprise et association** : commerçant, artisan, agriculteur, PME/PMI, chambres d'hôtes/gîtes, association.

Plus de 9 personnes sur 10 nous contactant sont des particuliers, dont la majorité sont des propriétaires occupant de maison individuelle. Ces proportions sont semblables d'années en années.

1.4. Type de contact

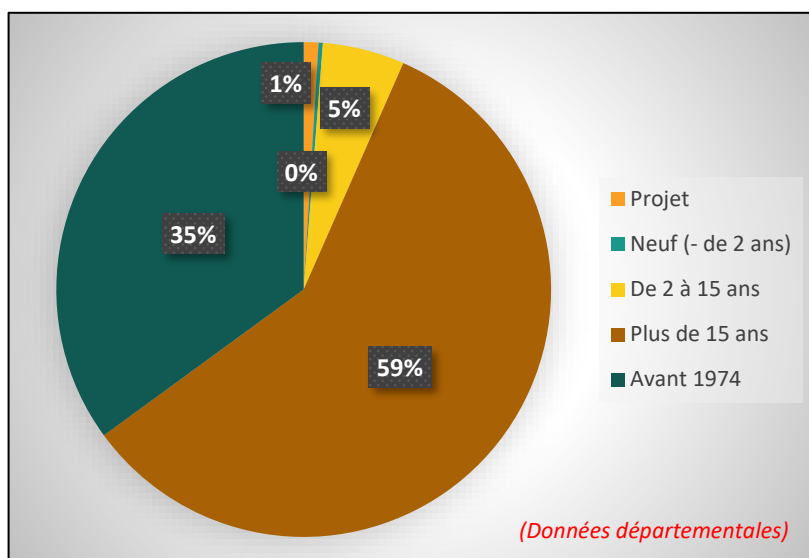


Les porteurs de projet nous contactent principalement par téléphone, les courriels sont le deuxième mode de contact.

Les rendez-vous sont assurés au siège de l'ALEC 01 à Bourg-en-Bresse.



1.5. Typologie du logement

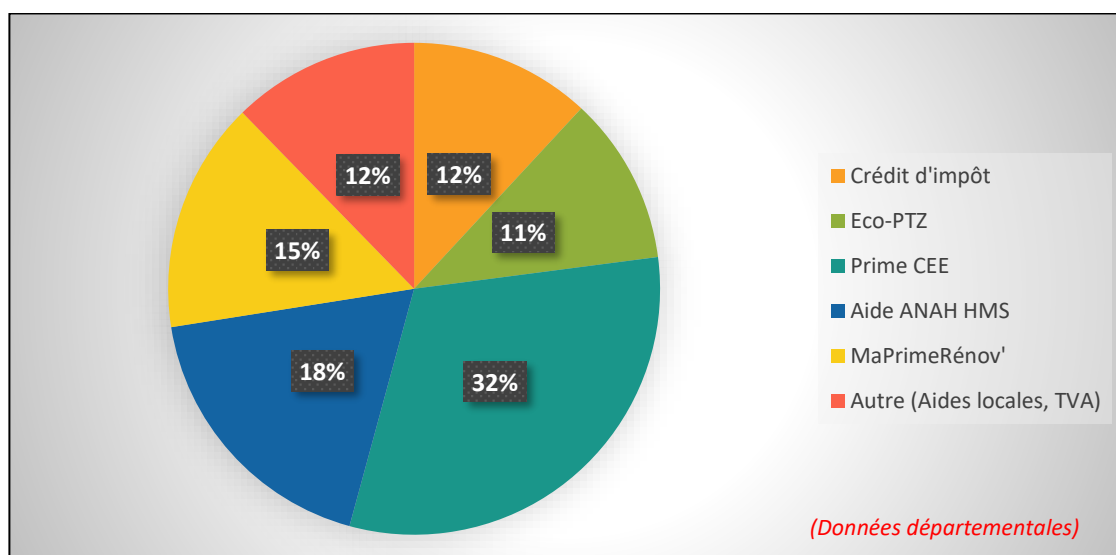


Pour 94% des demandes, les logements concernés ont plus de 15 ans.

Pour les logements de 2 à 15 ans, les demandes représentent 5 %.

Le reste, moins de 1%, est en lien avec les logements de moins de 2 ans.

1.6. Répartition des différentes demandes d'aides financières

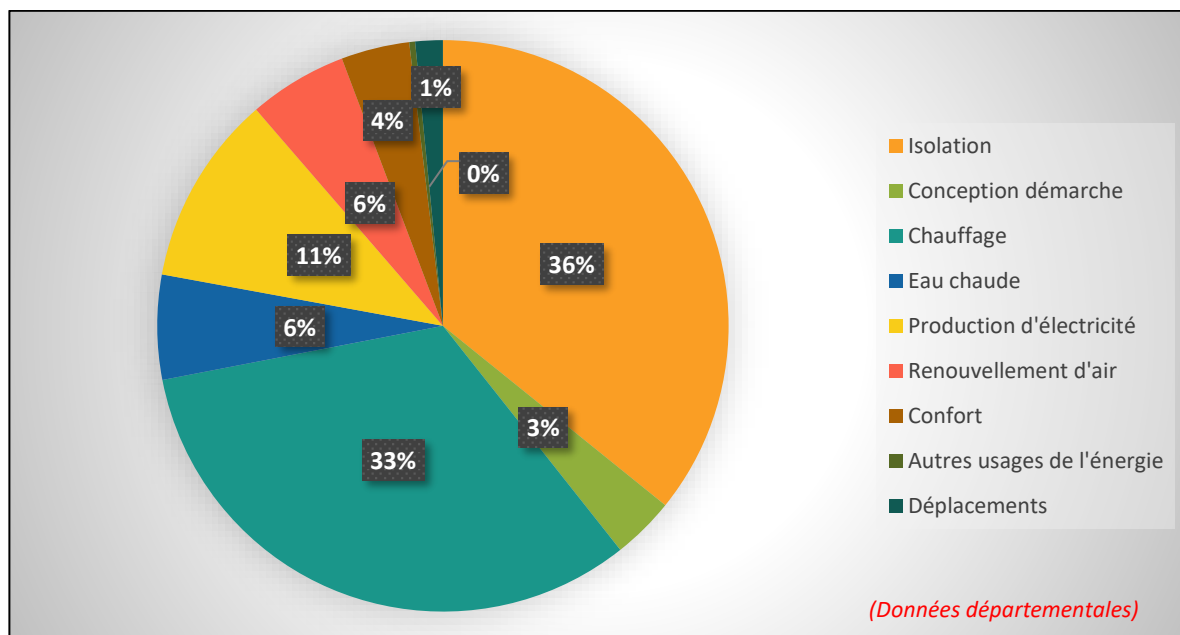


Les aides mobilisables sans conditions de ressources (CITE et CEE) s'adressent à tous et sont donc les plus souvent présentées. Les aides de l'ANAH ont légèrement gagné en proportion, cela s'explique par le fait que l'ALEC 01 est le Point Rénovation Information Service unique du département. En effet, le courrier transmis aux personnes bénéficiaires du chèque énergie les invite à prendre contact avec le PRIS pour réaliser des économies d'énergie.

La proportion des conseils concernant l'Eco PTZ reste identique. La ligne « autres » regroupe les demandes en lien avec la TVA applicable aux travaux ainsi que les aides locales.



1.7. Répartitions des différentes demandes techniques



L'isolation, qu'elle concerne la toiture, les murs ou les fenêtres et le chauffage sont les thèmes les plus abordés. La fin du crédit d'impôt pour les fenêtres et les chaudières hautes performances au fioul, plus la communication sur le dispositif de l'isolation des combles à 1€ explique le nombre élevé de conseils techniques sur ces thématiques. Les personnes cherchent à connaître la meilleure solution pour améliorer énergétiquement leur logement.

La ventilation, le solaire photovoltaïque et les projets de constructions représentent le reste des conseils techniques. Le confort (climatisation), les autres usages de l'énergie (électroménager, éclairage) et les questions relatives aux modes de déplacements représentent peu de demandes.

1.8. Impact économique et environnemental local

Pour l'année 2020, le traitement de ces demandes a pour conséquence directe sur le territoire de la **Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays de Cerdon** de :

- ✓ 666 000 kWh économisés ⁽¹⁾ ;
- ✓ 314 teqCO₂⁽²⁾/an évitées ;
- ✓ 888 000 € de travaux pour les professionnels de la rénovation énergétique.

(1) La consommation moyenne des logements en France se situe entre les classes E et F du Diagnostic de Performance Energétique (consommation d'énergie primaire de 230 à 450 kWh/m²/an). Par exemple, 300 kWh/m²/an, pour un logement de 100 m², correspond à une consommation annuelle de 30 000 kWh/an.

(2) teqCO₂ : tonne équivalent CO₂. Dans le même exemple, que ci-dessus, un logement chauffé au fioul rejette 90 kgCO₂/an dans l'atmosphère.



2. Synthèse de l'activité

Pendant la période de confinement, la demande d'information des habitants et les animations ont fortement chuté. L'ALEC 01 a travaillé à l'adaptation de ses pratiques et a redéployé les équipes sur des chantiers internes mutualisés pour se préparer à la reprise de l'activité post confinement.

2.1. Communication - sensibilisation

- ✓ **Evènements locaux** : Cette année particulière n'a pas permis de relayer la communication via des événements locaux sur la plateforme de rénovation en raison des contraintes sanitaires imposées par le gouvernement pour lutter contre la COVID 19.
- ✓ **Communication digitale** : la communication s'est concentrée sur les moyens digitaux et la presse : newsletters mensuelles grand public, newsletters trimestrielles à destination des collectivités, articles sur le site Web relayés sur les réseaux sociaux, communiqués de presse et articles de presse dans la presse quotidienne ou hebdomadaire régionale, presse spécialisée, radio.

2.2. Adaptation des pratiques

- ✓ **Permanences physiques** : Les permanences physiques ont été interrompues, souvent à la demande des territoires. A partir de mai, la reprise s'est faite partout, dans des conditions sanitaires strictes, dans le respect des consignes transmises. Le conseil à distance est toutefois souvent privilégié par les particuliers ou les professionnels.
- ✓ **Actions prise en compte du Covid 19** : L'arrivée du COVID 19 et le confinement nous ont obligés à déployer une pratique généralisée du télétravail pour presque tous les salariés. Des investissements en informatiques ont été réalisés. Le service a été maintenu pendant toute la période, sans interruption pour les habitants, grâce à l'implication de l'équipe de l'ALEC 01. Des annexes aux chartes d'accompagnements ont été proposées aux territoires en plateforme et définissent les conditions sanitaires de la visite du technicien. Des annexes télévisites ont également été rédigées et peuvent être activées à la demande du territoire, si nécessaire.
- ✓ **Relances** : Un certain nombre de contacts ont été rappelés pour connaître l'état d'avancement de leurs projets, ainsi que pour leur proposer, à nouveau, le service d'accompagnement à la rénovation quand il était pertinent.

2.3. Chantiers internes

- ✓ **CRM – outil de gestion de la relation** : Le traitement des données des contacts avec lesquels nous sommes en relation est un élément clé de l'activité réalisée pour votre compte. Ainsi, nous avons ouvert un chantier important d'élaboration de cahier des charges, de consultation d'entreprises, en vue de l'acquisition d'un outil mutualisé à l'échelle départementale pour gérer la base de données des contacts. Cette démarche s'inscrit dans la perspective du futur SPPEH – Service Public de la Performance Energétique dans l'Habitat.
- ✓ **Formation des équipes** : Cette période atypique nous a également permis de former à distance, avec des outils web et de visioconférence, l'ensemble de l'équipe des conseillers afin d'être encore plus opérationnels lors de la reprise.
- ✓ **Veille technique** : Certains conseillers se sont également mis à l'écoute active des solutions techniques présentes sur le marché, afin de faire monter en compétence l'ensemble de l'équipe, pour conseiller au mieux les particuliers et les professionnels.

2.4. Mutualisation



- ✓ **Référencement des Artisans :** Avec le déploiement du service plateforme sur un nombre grandissant d'EPCI du département, l'année 2020 a été propice à une démarche mutualisée de référencement des artisans.

Dans un souci d'uniformisation et afin de saisir les opportunités offertes par un référencement mutualisé, les chargés de missions des EPCI et l'ALEC 01 ont élaboré une charte unique. Elle a été présentée aux artisans dans le cadre de 8 réunions d'information-référencement, géographiquement réparties sur le territoire départemental.

Ces réunions d'information-référencement, obligatoires pour être référencé, sur une ou plusieurs PTRE du département se sont déroulées du 9 Septembre 2020 au 28 Octobre 2020. Le réseau d'artisans référencés compte 114 artisans au 31 décembre 2020.

Date	Lieu	Nombre de participants
09 Septembre 2020	Bourg-en-Bresse	35
16 Septembre 2020	Bellignat	13
23 Septembre 2020	Valserhône	3
30 Septembre 2020	Virignin	7
06 Octobre 2020	Ambérieu-en-Bugey	23
14 Octobre 2020	Saint André de Corcy	15
21 Octobre 2020	Montceaux	9
28 Octobre 2020	Bâgé-Dommartin	22
TOTAL		127

Les différentes réunions d'informations organisées ont permis le référencement de 39 nouveaux artisans sur la PTRE AIN CERDON RENOV'+ Sur ces 39 artisans, 4 (10%) sont issus du territoire.

Les conseillers, lorsqu'ils communiquent la liste des artisans référencés aux particuliers accompagnés réalisent un tri afin de respecter une certaine cohérence territoriale. Ils mettent donc en premier lieu les artisans implantés sur le territoire de la CCRAPC, puis ceux des Intercommunalités voisines.

ARTISAN		CODE POSTAL	VILLE	Interco
1	AINNOV ENERGIES	01640	Saint-Jean-le-Vieux	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon
2	ELCC - ENTREPRISE LIOTARD CHARPENTE COUVERTURE	01450	Poncin	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon
3	MARTINEZ	01160	Pont-d'Ain	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon
4	SCOP BOIS LOGIC	01640	Saint-Jean-le-Vieux	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon
5	CHEMINEE DURAND	01460	Béard-Géovreissiat	Haut-Bugey Agglomération
6	FENETRES +	01460	Montréal-la-Cluse	Haut-Bugey Agglomération
7	GONCET	01430	Maillat	Haut-Bugey Agglomération
8	MORAND STEPHANE	01100	Bellignat	Haut-Bugey Agglomération
9	PESENTI PLATRERIE PEINTURE	01110	Plateau d'Hauteville	Haut-Bugey Agglomération
10	TOURNIER	01430	Saint-Martin-du-Frêne	Haut-Bugey Agglomération
11	BCI ISOLATION	01700	Beynost	CC de Miribel et du Plateau
12	CIMEO	01660	Mézériat	CC de la Veyle
13	ARCHIREL	01500	Ambérieu-en-Bugey	CC de la Plaine de l'Ain
14	ARKETYPES RENOVATION	01150	Villebois	CC de la Plaine de l'Ain
15	ARTEBA	01500	Château-Gaillard	CC de la Plaine de l'Ain
16	BUGEY PEINTURE	01150	Lagnieu	CC de la Plaine de l'Ain
17	EMANN CHAUFFAGE	01500	Ambérieu-en-Bugey	CC de la Plaine de l'Ain
18	NACIA	01500	Château-Gaillard	CC de la Plaine de l'Ain
19	PPDA	01150	Lagnieu	CC de la Plaine de l'Ain
20	SALVI-IOSTI	01500	Ambérieu-en-Bugey	CC de la Plaine de l'Ain
21	SERVIGNAT	01500	Ambérieu-en-Bugey	CC de la Plaine de l'Ain
22	VOLLAND	01800	Meximieux	CC de la Plaine de l'Ain
23	MONTBARBON	01400	Châtillon-sur-Chalaronne	CC de la Dombes
24	A JUILLARD	01250	Jasseron	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
25	AIN CHAUFFAGE ELECTRICITE	01250	Tossiat	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
26	ALLIANCE FEU DESIGN	01440	Viriat	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
27	AMBIANCE FEU	01000	Saint-Denis-lès-Bourg	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
28	BATIMAN TLB MENUISERIES	01960	Péronnas	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
29	BOURG MENUISERIE	01440	Viriat	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse



30	CHARPENTE MORTIER	01160	Saint-Martin-du-Mont	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
31	CLERE	01250	Jasseron	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
32	ENERGY TECHNOLOGIE CONSEIL	01960	Péronnas	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
33	FRANCK TANTON	01000	Bourg-en-Bresse	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
34	HABITAT COMPOSITE	01250	Ceyzériat	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
35	LOISY CHARPENTE	01440	Viriat	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
36	RFI	01000	Bourg-en-Bresse	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
37	SANIDEAL PELUT INSTALLATION	01250	Jasseron	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
38	SSB (Entreprise de Travaux d'Isolation)	01250	Montagnat	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
39	DUBOIS ISOLATION	71850	CHARNAY LES MACON	

Comme l'atteste le tableau ci-après, le réseau d'artisans AIN CERDON RENOV'+ est suffisamment solide pour permettre aux particuliers la mise en concurrence de plusieurs professionnels sur chaque poste de travaux de rénovation énergétique qu'ils pourraient engager.

Poste de travaux	Nombre d'artisans référencés
ITE	10
ISOLATION COMBLES PERDUS	12
ISOLATION RAMPANTS	12
MENUISERIE	10
ISOLATION PL. BAS	9
ITI	8
POMPE A CHALEUR	9
CHAUFF. HORS ENR	8
CHAUFF. BOIS	7
SOLAIRE	6
APPAREIL IND. CHAUFFAGE BOIS	6
RENO GLOBALE	1
VENTILATION	6

(Un artisan étant dans la capacité de proposer plusieurs types de prestation, il n'y a aucun lien comptable entre le tableau ci-dessus et le tableau recensant les artisans référencés.)

Ce référencement apporte une démarche homogène et permet aux particuliers du département de pouvoir réaliser tous les travaux de rénovation énergétiques envisagés, avec des professionnels locaux et compétents, au juste prix.

- ✓ **Actimmo** : ACTIMMO est un programme national porté par le CLER, Réseau pour la Transition Energétique favorisant les économies d'énergie auprès des professionnels. Il a été élaboré techniquement avec l'association HESPUL.

Ce programme est déployé par 28 structures membres du réseau FAIRE sur une période de deux ans allant du 18/10/2019 au 31/12/2021.

L'ALEC 01 a été lauréate de l'appel à candidature pour le département de l'Ain, ce qui lui permet de sensibiliser et développer des partenariats avec les acteurs de la transaction immobilière de tout le département. C'est un outil complémentaire aux PTRE déployée par les EPCI pour les aider à réussir leurs objectifs de réductions des émissions de gaz à effets de serre dans l'habitat.

Les acteurs de la transaction immobilière : agents immobiliers, banquiers, courtiers et notaires sont identifiés comme des acteurs clés dans les projets d'économie d'énergie. Ces acteurs agissent en amont du projet porté par le particulier qui acquiert un bien immobilier.

Le programme Actimmo vise donc à sensibiliser, outiller et former, ces acteurs afin qu'ils deviennent prescripteurs des services offerts par les PTRE du département.

Le programme Actimmo donne à l'ALEC 01 les moyens techniques et financiers d'aller à la rencontre des acteurs de la transaction immobilière à l'échelle locale, afin de leur faire découvrir l'intérêt qu'ils ont à travailler avec le réseau FAIRE.

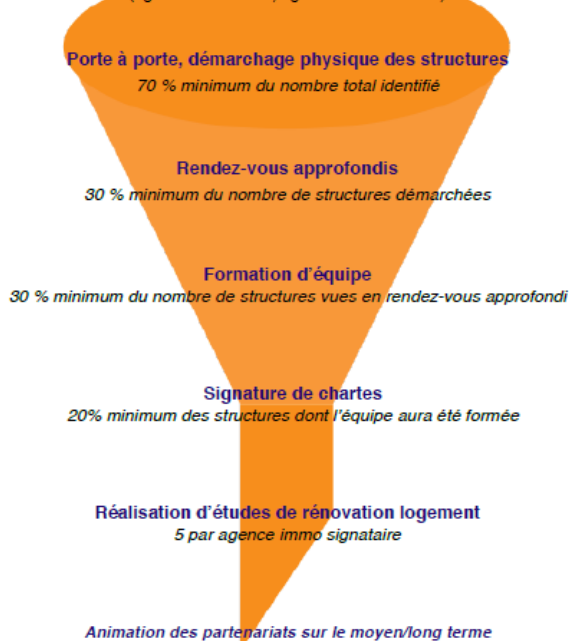


La dimension locale conduit à un déploiement de l'action à l'échelle de l'agence (bancaire ou immobilière).

Concernant le notariat, c'est à l'échelle de la chambre départementale que l'action est menée. Il est important de souligner que la chambre Départementale des Notaires de l'Ain, représentée par sa présidente, Maître Grosjean, est devenue signataire de la charte Actimmo à la date du 25/09/2020. La signature de cette charte traduit la volonté des notaires de s'engager dans la transition énergétique auprès des collectivités et de l'ALEC 01. Ce partenariat permet la mise en place d'actions concrètes comme, la prise de parole lors de l'AG départementale des notaires de l'Ain, l'organisation de webinaire, des rencontres individuelles, ...

Le programme s'organise sur plusieurs étapes :

Identification du nombre d'acteurs de la transaction immobilière à démarcher
(agences bancaires, agences immobilières)



Avancée du programme Actimmo sur le département de l'Ain		
Etape :	Objectif	Réalisé (au 31/12/2020)
Porte-à-Porte	295	177 (60%)
Rendez-vous approfondis	89	62 (67%)
Réunion d'équipe	27	13 (48%)
Signature d'une charte	5	3 (60%)
Etude logement	11	1 (9%)

Au cours de l'année 2020, l'ALEC 01 est allée à la rencontre de 3 agences immobilières implantées sur le territoire de la CCRAPC.

Avancée du programme sur les cibles implantées sur le territoire de la RAPC	
Etape :	Réalisé (Au 31/12/2020)
Porte-à-Porte	3
Rendez-vous approfondis	2
Réunion d'équipe	2
Signature d'une charte	1
Etude logement	0

Liste des professionnels rencontrés/ démarchés :

Nom de la structure	Type de structure	Adresse
Ainter-immo	Agence Immobilière	718 Grande Rue de la Cotiere 01160 Priay
Berry Immobilier	Agence Immobilière	21 Rue Brillat Savarin 01160 Pont-d'Ain
La clef de l'ain	Agence Immobilière	38 Place Laurent Ferrand 01160 Priay

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a eu un fort impact négatif sur le programme. Encore aujourd'hui, les mesures de distanciations sociales sont un véritable frein à la programmation de



rencontres et de formations. Des alternatives, notamment la conduite de rendez-vous et/ou de réunion d'équipe en Visio sont proposées mais ne retiennent que peu l'attention de ces professionnels.

Le déploiement de ce dispositif amène des perspectives encourageantes pour 2021. Les incertitudes sanitaires demeurent, mais les contacts pris sur 2020 devraient déboucher sur des actions concrètes en 2021, en vue de dynamiser la rénovation énergétique, et toujours à coût zéro pour le territoire.

2.5. Réponse à l'AMI du SPPEH et projet SPL

- ✓ **Réunion inter-territoires** : Des réunions inter-territoires ont été mises en place par visioconférence afin de travailler avec les territoires sur différents sujets de mutualisation dont le SPPEH ainsi que le programme de financement SARE. L'objectif est également d'amorcer une dynamique départementale des différents EPCI du département de l'Ain. Des notes de synthèse ont été produites et partagées aux différents chargés de mission, sur le SPPEH, mais aussi le programme Actimmo qui vise à dynamiser les acteurs de la transaction immobilière, ainsi que la « Copro des Possibles », programme visant à sensibiliser les conseils syndicaux à la rénovation énergétique. Ces 2 programmes sont à coût zéro pour la collectivité.
- ✓ **Accompagnement AMI SPPEH** : l'ALEC 01 s'est mobilisée aux côtés des 14 EPCI et du Département de l'AIN afin de répondre sur le plan technique et financier à l'Appel à manifestation d'Intérêt du SPPEH, et en permettant de bénéficier du maximum de financements possibles. Au final, l'AMI a été déposé fin novembre avec les 14 EPCI de l'AIN, et avec le même niveau de Service. Cette action, avec le concours de la DDT 01 s'est accompagnée d'une étude approfondie de l'opportunité de créer une SPL – Société Publique Locale départementale.
- ✓ **Etude de la création d'une SPL** : une étude juridique a été enclenchée pour outiller le Conseil d'Administration de l'ALEC 01 ainsi que les différents partenaires de la réflexion. Une note technique d'opportunité à la création de la SPL a été produite et diffusée aux actionnaires pressentis pour présenter la démarche. Différentes rencontres politiques ont également été organisées avec le Président de l'ALEC 01 ainsi que de la Direction, qui sont intervenus à diverses reprises dans de nombreuses instances pour expliquer et aider l'appropriation de ce projet, au service des collectivités. L'ALEC 01 bénéficie de l'appui de la Fédération des Epl grâce à l'adhésion financée par le Département de l'Ain. Un projet de statuts de la future SPL est en cours de rédaction ainsi qu'un business plan. L'ALEC 01 prépare également la bascule des activités de l'ALEC 01 dans la future SPL pour assurer la continuité de service et notamment, le SPPEH, principal service qui motive la création de la future SPL.



Conclusion

Une année 2020 inédite...

Il est à noter, comme détaillé dans ce bilan, que certaines actions, notamment de sensibilisation, n'ont pu se tenir. Dans le même temps, la forte sollicitation des contacts de 1er niveau nous a amenés à déployer des moyens humains sur ces actions plutôt que sur les animations qui ne pouvaient pas se tenir. Finalement, le nombre de demandes des habitants a été largement supérieur aux objectifs prévisionnels de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon.

Les équipes municipales ayant été fortement renouvelées, un travail de promotion et de présentation du service auprès des élus serait intéressant à mener. **Les élus sont des interlocuteurs privilégiés** pour faire connaître le dispositif auprès des habitants de leur commune.

En 2021, le SPPEH – Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat va se déployer. Les ambitions prévisionnelles en termes de projets de rénovation énergétique sont à la hausse pour 2021, 2022 et 2023 et intégreront l'accompagnements des particuliers dans un parcours beaucoup plus complet en maisons individuelles comme en copropriétés. Il intégrera également une démarche auprès du petit tertiaire privé. La SPL – Société Publique Locale sera l'opérateur de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon pour ce service. L'expérience acquise au cours de cette première année d'espace info énergie sera mise à profit pour atteindre les objectifs du SPPEH, conduire à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du parc de logements de la CCRAPC et générer de l'activité économique non délocalisable pour les entreprises du territoire.

Les prochaines années seront décisives pour inverser la courbe des émissions de GES.

L'équipe des conseillers dédiés au SPPEH de la **Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon** est prête à relever le défi au sein de l'ALEC 01 association pour les 1ers mois de l'année 2021 puis grâce à la SPL qui sera créée en cours d'année 2021.



ALEC⁰¹

Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain

102 boulevard Edouard Herriot
CS 88405
01008 Bourg-en-Bresse Cedex
04 74 45 16 46

www.alec01.fr
info@alec01.fr